

Avenant n°1 à la convention de partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté, pour l'approfondissement des impacts sociaux-économiques de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire du Quartier Maritime de Paimpol

ENTRE

Guingamp-Paimpol Agglomération,

Représenté par son Président, Vincent LE MEAUX

Agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du

D'une part,

ET

Lannion-Trégor Communauté,

Représenté par son Président, Joël LE JEUNE

Agissant en vertu de la délibération du Bureau exécutif du

D'autre part

ET

Leff Armor Communauté

Représenté par son Président, Jean-Michel GEFFROY

Agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du

PREAMBULE

Le règlement (UE) N° 2021/1139 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 précise en son article 30 que le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) peut permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement durable des communautés de pêche et d'aquaculture, par l'intermédiaire du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL).

Sur la période 2014-2020, le programme FEAMP était co-porté entre Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté, et Lannion Trégor Communauté en tant que Chef de file ; un périmètre qui se justifie puisqu'il représente le quartier maritime de Paimpol.

Durant ces six années, le programme a montré sa capacité à créer des dynamiques locales et à renforcer les relations entre les acteurs des filières de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'avec les autres acteurs du quartier maritime de Paimpol. Ce sont environ 1 million d'euros qui ont été programmés sur le territoire des trois EPCI, via la Commission Mer et Littoral (CML), instance composée d'élus et d'acteurs privés des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

La Région Bretagne a transmis aux territoires l'appel à candidature pour une nouvelle génération de ce programme, qui couvrira la période 2021-2027. Une enveloppe de 8M€ de crédits est prévue à l'échelle de la région.

Forts de la programmation 2014-2020, les membres de la CML ont affirmé leur souhait de s'engager de nouveau dans cette démarche sur la période à venir, toujours à l'échelle du quartier maritime de Paimpol.

La Région Bretagne a retenu le territoire du Quartier Maritime de Paimpol et a attribué à ce GALPA une enveloppe de 1 100 000€.

Lors du travail d'élaboration de la candidature conjointe au prochain FEAMPA 2021-2027, les trois EPCI ont acté la nécessité d'améliorer la connaissance des impacts sociaux-économiques de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire. Cet approfondissement se fera en deux temps : un projet tutoré en 2022 qui se poursuivra par un stage début 2023.

Article 1 : objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'intégrer une phase préalable à la réalisation d'un stage et d'articuler les travaux ainsi :

1. **Phase 1 – du 1^{er} septembre 2022 au 31 janvier 2023** : projet tutoré réalisé par un groupe d'étudiants de niveau Master 2 de la formation Ingénieur Agronome « Politique et Marchés de l'Agriculture et des Ressources » (POMAR) et du Master « Economie Appliquée : Agriculture, Mer, Environnement » (E2AME) encadrés et supervisés par des enseignants chercheurs de l'Institut Agro Rennes-Angers. Le projet tutoré est une modalité de travail pédagogique qui consiste en une mise en situation professionnelle d'un groupe d'étudiants, réalisée en mode projet, sous la responsabilité d'un enseignant tuteur.

Cette phase aura pour objet principal la réalisation d'un état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol (Lannion Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté). Les étudiants devront :

- Identifier l'ensemble des données nécessaires et existantes avec l'aide des EPCI
- Définir une méthode pour les collecter, les analyser, et réaliser l'analyse
- Interroger la pertinence de l'échelle territoriale pour l'analyse de ces données
- Identifier les équipements collectifs qui intéressent les filières concernées (en précisant leur localisation et leur portage juridique)
- Réaliser une recherche bibliographique des études existantes (exemple : projet GIFS, projet CHARM, Observatoire de l'économie maritime en Bretagne, FranceAgrimer, CAD, etc...) et en rédiger la synthèse.

Le livrable de ce projet tutoré sera la remise d'un rapport détaillant la méthodologie d'analyse des données, les données et les résultats de l'analyse.

2. **Phase 2 (février à juillet 2023)** : stage de 6 mois en vue de réaliser une analyse socio-économique des filières pêche-aquaculture et activités liées en s'appuyant sur une identification et une quantification des impacts de toute nature associés à ces filières : les impacts directs et les externalités. Ces externalités pourront être de nature sociales, écologiques ou économiques.

Le (la) stagiaire s'appuiera sur l'analyse des données réalisée lors de la phase 1.

Article 2 : Modalités administratives

Le projet tutoré, comme le stage, seront portés administrativement par Guingamp-Paimpol Agglomération, mais rayonneront sur l'ensemble du territoire du Quartier Maritime de Paimpol.

Durant les deux phases, les étudiants seront donc rattachés administrativement à Guingamp-Paimpol Agglomération, et plus particulièrement à la Chargée de mission économie maritime, innovation et transitions de Guingamp-Paimpol Agglomération, basée à Plourivo. Pour autant, ils seront amenés à se rapprocher des autres EPCI pour mener leurs missions et travailler étroitement avec chacun des techniciens et élus concernés par le sujet.

ARTICLE 3 : Pilotage de la mission

La mission regroupe le projet tutoré et le stage ; elle sera co-pilotée par les trois EPCI, et chacun des EPCI s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la mission (transmission de données, accompagnement technique des étudiants, temps d'échanges, relecture de documents...) pour faciliter le travail des étudiants.

L'ensemble du travail qui sera réalisé sera la propriété des trois EPCI, chacun pouvant ensuite utiliser librement les données et autres documents réalisés, en ne manquant pas de citer les sources.

La mission détaillée des deux phases est annexée à la présente convention.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la signature de la convention du Projet-Etude et s'achèvera à la fin du stage au plus tard au 31/12/2023.

ARTICLE 5 : Coût et financement des deux phases

Les coûts de ces deux phases incluent :

- L'indemnité due à la ou au stagiaire selon les règles applicables pour le stage d'une durée de 6 mois de la phase 2 ;
- Les frais de mission éventuels : déplacements pour la phase 1 et 2, hébergements éventuels pour la phase 1;
- Si d'autres coûts non prévus sont à envisager, ils feront l'objet d'un accord de principe en amont de la part des trois EPCI.

Chacun des EPCI s'engage à mettre à disposition un bureau permettant l'accueil des étudiants dans ses locaux.

Guingamp-Paimpol Agglomération fournira les équipements nécessaires à ces missions (PC portable,) et permettra l'utilisation de véhicules de service selon les règles et modalités applicables au sein de l'EPCI.

Ces coûts seront répartis entre les trois EPCI selon une clé de répartition basée sur la population respective de chacun des EPCI (source INSEE, données de l'année 2018).

Ainsi, les trois EPCI concourront à hauteur de :

- 49% pour Lannion-Trégor Communauté
- 36% pour Guingamp-Paimpol Agglomération
- 15% pour Leff Armor Communauté

Article 6 : Autres dispositions

Toutes les clauses et conditions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait en 3 exemplaires originaux

A Guingamp, le

Le Président de
Lannion-Trégor Communauté

Joël LE JEUNE

Le Président de
Guingamp-Paimpol
Agglomération

Vincent LE MEAUX

Le Président de
Leff Armor Communauté

Jean-Michel GEFFROY

ANNEXE 1 : FEUILLE DE ROUTE DU PROJET TUTEUR

Modalités administratives

Le projet tutoré est une modalité de travail pédagogique qui consiste en une mise en situation professionnelle d'un groupe d'étudiants, réalisée en mode projet, sous la responsabilité d'un enseignant tuteur.

Les étudiants concernés suivent le MASTER MENTION ÉCONOMIE APPLIQUÉE Parcours Agriculture, mer, environnement (E2AME), Domaine Sciences de la mer, au sein de deux établissements : Agrocampus Ouest à Rennes et Université de Bretagne Occidentale à Brest. Ils suivent également en parallèle un Master 2 de la formation Ingénieur Agronome « Politique et Marchés de l'Agriculture et des Ressources » (POMAR). Ils seront 3 ou 4 étudiants et seront encadrés par un enseignant-tuteur.

La structure d'accueil sera portée administrativement par Guingamp-Paimpol Agglomération, mais le projet tutoré concernera l'ensemble du territoire du Quartier Maritime de Paimpol.

Les étudiants seront donc rattachés administrativement à Guingamp-Paimpol Agglomération, et plus particulièrement à la Chargée de mission économie maritime, innovation et transitions de Guingamp-Paimpol Agglomération, basée à Plourivo. Pour autant, ils seront amenés à se rapprocher des autres EPCI pour mener leur projet et travailler étroitement avec chacun des techniciens concernés par le projet.

Le projet tuteuré sera réalisé dans le cadre d'une convention de Projet-Etude précisant les incidences financières (voir projet en annexe).

Pilotage de la mission du projet tutoré

Le projet tutoré sera co-piloté par les trois EPCI, et chacun des EPCI s'engage à contribuer à la mise en œuvre du projet (transmission de données, accompagnement technique, temps d'échanges, relecture de documents...) pour faciliter le travail des étudiants.

L'ensemble du travail qui sera réalisé sera la propriété des trois EPCI, chacun pouvant ensuite utiliser librement les données et autres documents réalisés, en ne manquant pas de citer les sources.

Description de la mission :

Zone d'étude : quartier maritime de Paimpol (territoires de Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté)

Activités : pêche, aquaculture et activités liées (alimentaires et non alimentaires)

Notre territoire souhaite réaliser une analyse socio-économique des filières pêche-aquaculture et activités liées en s'appuyant sur une identification et une quantification des impacts de toute nature associés à ces filières : les impacts directs et les externalités. Ces externalités pourront être de nature sociales, écologiques ou économiques. Cette analyse fera l'objet d'un stage début 2023.

En préalable à cette analyse, un état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture à l'échelle de notre territoire est à réaliser. C'est l'objet de la mission dans le cadre du projet tutoré.

Les étudiants devront identifier l'ensemble des données nécessaires et existantes avec l'aide des EPCI, définir une méthode pour les collecter, les analyser, et réaliser l'analyse. Ils devront également

interroger la pertinence de l'échelle territoriale pour l'analyse de ces données. L'ensemble des données collectées à l'échelle du territoire constituera une base de données dont la mise à jour devra être possible, de manière cohérente et fiable.

L'état des lieux devra également permettre d'identifier les équipements collectifs qui intéressent les filières concernées (en précisant leur localisation et leur portage juridique)

Pour l'état des lieux, les étudiants devront tenir compte des données déjà disponibles au sein des EPCI ainsi que des outils d'analyse et des enjeux liés aux politiques de développement et aux interventions économiques.

Les étudiants réaliseront une recherche bibliographique des études existantes (exemple : projet GIFS, projet CHARM, Observatoire de l'économie maritime en Bretagne, FranceAgrimer, CAD, etc...) et en rédigeront la synthèse.

Les domaines d'activité à investiguer prioritairement :

- Pêche
- Aquaculture
- Mareyage
- Transformation

Si la durée de l'étude le permet :

- Chantiers navals
- Bureaux d'études et autre
- Assurances
- Activités de sûreté marine

Les attendus : Rapport détaillant la méthodologie d'analyse des données, les données et les résultats de l'analyse

Durée : Le projet se déroulera de septembre 2022 à janvier 2023.

Les étudiants effectuant le projet disposeront des équipements suivants pour mener à bien leur mission :

- Bureau : Un bureau sera mis à disposition pour les périodes impliquant une présence dans les locaux de Guingamp-Paimpol Agglomération à Plourivo et dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.
- Déplacements : la convention de Projet-Etude prévoira les modalités de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des étudiants.

ANNEXE 2 : FICHE DE POSTE DE LA MISSION DE STAGE

Zone d'étude : quartier maritime de Paimpol (LTC, GPA et LAC)

Activités : pêche et aquaculture et activités liées (alimentaires et non alimentaires)

A partir de l'état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture sur le quartier maritime de Paimpol réalisé dans le cadre d'un Projet-Etude, incluant un recensement des équipements collectifs utilisés par les professionnels (localisation, statut et portage juridique), réalisation d'une évaluation socio-économique de ces filières sur le territoire du quartier maritime de Paimpol. Les éléments de diagnostic déjà collectés dans le cadre de la candidature locale à la mise en œuvre du programme FEAMPA seront mis à disposition de la ou du stagiaire.

L'analyse socio-économique s'appuiera sur une identification et une quantification des impacts de toute nature associés à ces filières : les impacts directs et les externalités. Ces externalités pourront être de nature sociales, écologiques ou économiques.

L'état des lieux et l'analyse devront permettre d'identifier les évolutions et activités émergentes, et de repérer les mutations du secteur. Le stagiaire devra tenir compte des outils d'analyse et des enjeux d'observation liés aux politiques de développement et aux interventions économiques déjà disponibles au sein des EPCI.

La ou le stagiaire réalisera également des enquêtes auprès des acteurs concernés.

L'ensemble des données collectées à l'échelle du territoire (tableaux de bords, indicateurs) constitueront une base de données dont la mise à jour devra être possible, de manière cohérente et fiable.

Les acteurs :

- Les pêcheurs
- Les aquaculteurs
- Les mareyeurs
- Les transformateurs
- Les chantiers navals
- Les bureaux d'études
- Les assureurs
- Les activités de sûreté marine
- Autres acteurs éventuellement identifiés en cours de mission

Impacts économiques

- Les circuits de distribution
- Les retombées de la filière pêche et aquaculture (chiffre d'affaires dans la mesure du possible) et/ou les effets économiques induits :
L'activité de pêche et aquaculture induit des effets économiques indirects en amont (construction navale, équipement, fourniture de carburants, secteur bancaire, assurances...) et en aval (transformation, commercialisation, distribution...) de la filière, tant en termes de création de richesses que de création d'emplois.
- Enquête auprès des acteurs pour connaître leurs principales attentes en matière de développement d'activité sur le territoire via des initiatives collectives (multi-acteurs et/ou multi-filières)... ?

Impacts sociaux :

L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

- L'individu : cadre et conditions de vie, expression, autonomie/capabilités, santé
- L'environnement : éducation à l'environnement, préservation de l'environnement
- La société : lien social, équité territoriale, égalité des chances

Stage 6 mois : février - juillet

Livrable principal attendu : production d'un rapport sur la situation actuelle et les impacts des filières de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire du quartier maritime de Paimpol ; les données présentées devront être exploitables à l'échelle des 3 EPCI.

La mission implique d'aller à la rencontre des acteurs sur le territoire des 3 EPCI. La ou le stagiaire devra donc disposer du permis B.